

**AVIS DE PREQUALIFICATION DES BUREAUX D'ETUDES ET/OU GROUPEMENTS DE
BUREAUX D'ETUDES**

(RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR CONSEIL)

EGL.

Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs



Burundi. RD Congo. Rwanda

MULTINATIONAL BURUNDI / RD CONGO / RWANDA

**PROJET DE REHABILITATION DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE
REGIONALE RUZIZI II.**

**SERVICES D'UN INGENIEUR CONSEIL POUR L'APPUI A LA
PREPARATION, LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATIONS DE
LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE RUZIZI II ET POUR LA SUPERVISION
DES TRAVAUX A REALISER PAR LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION A
SELECTIONNER.**

Secteur : Energie

**Références des accords de financement : Don de la KFW
N° BMZ-N°2016.68.912 accordé à la CEPGL.**

N° d'Identification du Projet : BMZ-No. 2016.68.912;KfW ID : 511652

1. Le présent avis de préqualification fait suite à l'Accord de la Coopération financière allemande signé, entre la KfW, la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs(CEPGL) et, la Société Internationale d'Electricité des Pays des Grands Lacs (**SINELAC**) pour financer le **Projet de réhabilitations de la Centrale Hydroélectrique RUZIZI II**. Une partie de ce financement (BMZ-N°. 2016.68.912) va être utilisée pour la prise en charge des prestations relatives au **Contrat d'un Ingénieur-Conseil** à gérer les travaux de réhabilitation « **Ingénieur-Conseil Technique** », pour l'appui à la préparation, la réalisation des travaux de réhabilitations de la centrale hydroélectrique Ruzizi II et, pour la

supervision des travaux à réaliser par les Entreprises de Construction à sélectionner.

2. La **Société Internationale d'Electricité des Pays des Grands Lacs « SINELAC »** est l'Agence d'exécution désignée pour la réalisation du Projet, en qualité de **Maître d'Ouvrage**. Cependant, l'Organisation sœur de la SINELAC pour l'Energie des Pays des Grands Lacs (**EGL**), qui a une grande expérience en matière de Passation des Marchés, **est chargée de la conduite, entre autres, de ce processus de recrutement de la préqualification à la sélection de l'Ingénieur-Conseil, comme Maître d'Ouvrage Délégué, jusqu'au choix du meilleur candidat évalué et retenu en vue de la signature ultérieure du contrat correspondant entre l'attributaire désigné et la SINELAC.**
3. L'Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs (EGL), une Institution spécialisée de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), **en sa qualité de « Maître d'Ouvrage Délégué »**, envisage de procéder à une préqualification de consultants, Bureaux d'études et/ou Groupements de Bureaux d'études en vue de prendre part à la procédure du recrutement relatif à la sélection d'un Consultant pour réaliser les prestations d'**« Ingénieur Conseil »** pour l'Appui à la préparation, la réalisation des Travaux de réhabilitations de la centrale hydroélectrique Ruzizi II et, pour la supervision des travaux à réaliser par les Entreprises de constructions à sélectionner.
 - ✓ Les Services visés par les prestations attendues de l'Ingénieur-Conseil vont être les suivants : (a) Assister la SINELAC en tant que l'Ingénieur Conseil à la réalisation de la Réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Ruzizi II, aménagement avec 3 turbines Francis d'environ 14,6 MW de capacité, $Q = 57 \text{ m}^3/\text{s}$, $H = 28,5 \text{ m}$, retenue avec barrage en béton de 13,5 m de hauteur, et la sous-station de Mururu II; (b) Appui à EGL, désignée Maître d'Ouvrage Délégué pour la passation des marchés, pour la préparation et la réalisation de l'Appel d'Offres pour le choix d'une entreprise chargée de la réhabilitation de la centrale de Ruzizi 2 (y compris préqualification); et, (c) Appui à la SINELAC pour la révision du concept de la réhabilitation, la supervision des travaux réalisés

par l'Entreprise à sélectionner (en particulier le contrôle des études, le contrôle de qualité des travaux et le suivi des aspects environnementaux, sociaux, santé et sécurité), la certification de la réception opérationnelle des travaux, et pendant la période de garantie jusqu'à la réception définitive.

La réhabilitation comprendra les turbines, l'équipement hydromécanique, électromécanique et les installations auxiliaires, le système de contrôle, communication et protection, et le poste de 110 kV, le bâtiment de la centrale et la gestion des aspects environnementales, particulièrement la gestion des déchets.

4. La durée totale des services est estimée à 5 ans, y compris 1 an pour la préparation et réalisation de l'appel d'offres, 3 ans pour la réalisation du contrat de réhabilitation et 1 an de période de garantie.
5. La préqualification se déroulera conformément aux procédures de Préqualifications spécifiées dans les Règles et Procédures pour le recrutement des consultants de la Coopération Allemande, KfW. Aucune clause préférentielle en faveur des consultants nationaux et régionaux ne sera applicable.
6. Les candidats intéressés admissibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et inspecter le document de préqualification auprès de l'Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs (EGL) dont l'adresse figure ci-dessous **et aux heures suivantes : du lundi au jeudi de 8 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 00 à 13 h 00 (heure de Bujumbura)** ; Tél : +257 22 22 55 04 ; Site web : <http://www.egl-bcr.org:2096>.
7. Pour répondre aux critères de préqualification, le candidat devra : (a) démontrer les capacités financières par un chiffre d'affaires annuel moyen **sur cinq (5) dernières années (2019, 2020, 2021, 2022, 2023)** de **\$ 3 millions et d'un ratio actuel supérieur à 1**; (b) **avoir une candidature recevable** selon le point 4.2.1 des Dispositions Générales qui sera évaluée selon les critères et le système de notation prévu au point 4.2.2 des Dispositions Spéciales du Dossier de la préqualification (incluant

l'Expérience, les capacités du Candidat(Personnel clé, etc..) et la concision et l'adaptation de sa candidature au Projet).

8. Les Candidats peuvent soumettre leur Candidature par la poste, par Messagerie ou en personne, contre accusé de réception. Les Candidatures doivent être soumises par les Candidats à l'adresse indiquée ci-après au plus tard le **10 Octobre 2024 à 11 h 30, heure de Bujumbura, BURUNDI.**

Toute Candidature reçue par le Maître d'Ouvrage Délégué après la date limite sera Déclarée en retard et rejetée, et rapidement éliminée. En plus du document original de Candidature, cinq copies papier doivent être fournies. Chaque original et chaque copie de la Candidature doivent inclure une copie électronique sur une clé USB, sous forme de fichier PDF non éditable et imprimable et signalé comme telle.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Monsieur Charles VUMBI MBENGA,
Directeur Général de l'EGL,
49, Boulevard de l'UPRONA, Rohero II, Bujumbura- BURUNDI;
E-mail:ruzizi2Prequal.EIC24@egl-bcr.org avec copie à :
egl.dg.sec@gmail.com; charles_mbegas@hotmail.fr

10. Les candidats seront informés en temps voulu de la suite donnée à leur candidature Seuls, les consultants pré-qualifiés dans le cadre de cette procédure seront contactés pour la suite de la procédure.

**Charles VUMBI MBENGA**
le 04/09/2024